

COMMUNIQUE

DistributeX

La Financial Services Commission (FSC) attire l'attention du public sur la Mise en garde (Investor Alert) contre DistributeX publiée le 30 avril 2026.

Suite à la publication de ladite Mise en garde, la FSC constate une recrudescence des demandes du public visant à savoir si DistributeX est dûment agréée et réglementée par la FSC.

Bien que DistributeX mène ses activités par l'intermédiaire de son site internet (<https://dx9001.com/#/register?code=8YYF95Q>), la FSC constate également que ses services sont accessibles par le biais d'une application mobile.

Par ailleurs, il a été porté à la connaissance de la FSC que DistributeX semble exercer ses activités à partir de plusieurs bureaux situés dans différentes régions de Maurice. DistributeX invite également le public à participer à des réunions en ligne ainsi qu'à des rassemblements réguliers en présentiel, présentés comme des « réunions officielles des employés », organisés à travers Maurice.

La FSC invite le public à faire preuve d'une vigilance particulière à l'égard des offres d'investissement présentant certaines caractéristiques généralement associées aux systèmes pyramidaux, notamment:

Une participation exigeant un apport financier préalable ;
L'incitation des membres existants à recruter de nouveaux participants ; et
La promesse de réaliser des gains importants dans le cadre d'un programme d'adhésion structuré.

En conséquence, la FSC recommande vivement au public de faire preuve de la plus grande prudence et de procéder à une évaluation approfondie des risques avant de participer à de tels structures.

La FSC tient à rappeler que DistributeX, ainsi que toute personne, tout représentant ou tout groupe de promoteurs opérant sous ce nom, n'est pas et n'a jamais été agréé ou réglementé par la Commission. La FSC collabore avec les autorités compétentes et continuera à prendre les mesures appropriées dans le cadre de ses attributions.

Les investisseurs/ consommateurs de services financiers sont invités à solliciter un avis professionnel indépendant avant de procéder à tout investissement et à vérifier le statut réglementaire des personnes ou entités concernées en vertu des lois et règlements en vigueur.

À cet effet, le public est invité à consulter le [Register of Licensees](#) disponible sur le site web de la FSC afin de vérifier les personnes et entités dûment agréées, autorisées ou enregistrées. Pour toute demande d'information ou précision complémentaire, le public peut également consulter [le site web](#) de la FSC ou contacter la Commission à l'adresse : mail@fscmauritius.org.

28 août 2026

À propos de la FSC

La FSC est l'organisme de régulation intégrée du secteur des services financiers non bancaires et du Global Business à Maurice.

La FSC a été créée en 2001 et a pour vision d'être « un superviseur financier de renommée internationale engagé dans le développement de Maurice en tant que centre de services financiers solide et compétitif ».

Dans l'exercice de sa mission, la FSC vise à promouvoir le développement, l'équité, l'efficacité et la transparence des institutions financières et des marchés de capitaux ; à lutter contre la criminalité et les malversations afin de protéger les investisseurs dans les produits financiers non bancaires ; et à assurer la solidité et la stabilité du système financier mauricien.

